

COMITE DE LA VALLEE BLANCHE ERGUE GABERIC
EPREUVE NATIONALE JUNIORS 1ère ET 2ème ANNEES (U18 et U19)
Epreuve F.F.C. classe 1-14 sous le contrôle du CLUB CYCLISTE D'ERGUE-GABERIC
E-mail : lavalleeblanche@sebaco.fr

42ème TROPHEE SEBACO JUNIORS (U18 et U19)
Dimanche 9 juin 2024

ENGAGEMENTS : Clôture le 4 juin 2024 à 20h

Les bulletins d'engagement devront être adressés sur le site FFC.

Copies souhaitées : jeanluc.istin@orange.fr et jjp.legoff@neuf.fr (organisation départ du contre la montre) avec ordre de départ CLM des coureurs de l'équipe (du 1^{er} à partir au dernier)

PRESENTATION

Inscrit au calendrier national le 41ème « **TROPHEE SEBACO JUNIORS - U19** » classé 1-14, est organisé par le comité de « LA VALLEE BLANCHE » et contrôlé par le CLUB CYCLISTE D'ERGUE-GABERIC. Il se déroulera le dimanche 9 juin 2024 et comprendra deux étapes : un contre la montre individuel de 5,6 km et une étape en ligne de 111.3 km, dont 5 tours du circuit final de 5.9 km + 1 tour de 4.6 km. Pour tout ce que le présent règlement n'indique pas, ou ne prévoit pas, il sera fait application des règlements de la F.F.C.

PARTICIPATION

Le **TROPHEE SEBACO JUNIORS - U19**, est ouvert aux coureurs Juniors (U18 et U19), 17-18 ans. Cette épreuve sera disputée par équipes de sélections régionales, départementales, des pôles et de clubs ou équipes mixtes (6 coureurs maximum) ainsi que les coureurs individuels.

DOSSARDS-PERMANENCE

La permanence d'accueil où les responsables d'équipes et des coureurs individuels licenciés, doivent retirer les dossards, se tiendra au BRIT'HOTEL, ZA de KEROURVOIS NORD à ERGUE-GABERIC, à partir de 8 heures ou sur la ligne du départ du CLM.

RADIO

Chaque véhicule suiveur devra être équipé au préalable d'un radiorécepteur qui à défaut sera fourni par l'organisation. Les informations courses seront émises sur une fréquence donnée aux chauffeurs avant le départ.

RESTAURATION

Les coureurs et accompagnateurs se verront offrir par le comité organisateur, le déjeuner du dimanche midi (11h30-12h30)

SALLE ATHENA – COMPLEXE SPORTIF DE CROAS SPERN

Prix

Voir détail des prix en annexe.

REGLEMENTS

Contre la montre (Dimanche 9 juin - matin) :

La première étape est une épreuve de contre la montre individuel empruntant un parcours de 5,6 km.

Départ ZA de Kérourvois Nord à ERGUE-GABERIC.

Arrivée au circuit de la Vallée Blanche à Lestonan, rue de la Papeterie à ERGUE-GABERIC.

L'ordre des départs du contre la montre sera déterminé par l'organisation. L'horaire du premier coureur sera calculé de façon à ce que le dernier parte à 11H00. Les départs se feront toutes les minutes.

Le protocole d'arrivée se fera à l'issue de l'étape en ligne de l'après-midi (3 premiers)

Présentation des équipes :

Une présentation des équipes est prévue entre 13h30 et 14h dans la Salle de Sport du complexe sportif . Un ordre de passage des équipes pour cette présentation et pour l'émargement sera proposé au début de la réunion des directeurs Sportifs .

Course en ligne (Dimanche 9 juin - après midi) :

Article 1 :

La deuxième étape est une épreuve individuelle en ligne (77.2 km + 5 x 5.9 km + 1 x 4.6 km = 111.3km) réservée aux coureurs juniors 1ère et 2^{ème} année (U18 et U19).

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des arbitres et de la direction générale de l'organisation est fixée à 13H30, salle ATHENA – COMPLEXE SPORTIF DE CROAS SPERN (même lieu que restauration).

Article 2 :

Arrivée au circuit de la « Vallée Blanche » rue de la Papeterie à ERGUE-GABERIC.

Article 3 - Ravitaillement :

Le ravitaillement sera autorisé à partir de Brie de l'Odet (30^{ème} KM) jusqu'à la fin du 5^{ème} tour sur le circuit d'arrivée.

Article 4 - Dépannage :

Le dépannage neutre est prévu par les véhicules de l'organisation. Deux véhicules à l'avant de la course pour couvrir les échappés et un véhicule à l'arrière du peloton assurera les autres dépannages.

Article 5 - Directeurs techniques :

Les clubs engageant cinq coureurs ou plus pourront suivre avec leur véhicule et assurer eux-mêmes leurs dépannages. Le chauffeur doit être dûment licencié. Un seul véhicule par club sera admis dans l'épreuve.

Les véhicules des directeurs techniques doivent circuler sur le côté droit de la route et dans l'ordre établi à l'issue du classement du CLM.

Tout conducteur désirant dépasser les véhicules de direction de course de sa propre initiative doit marquer un temps d'arrêt à la hauteur du directeur de course ou de l'arbitre présent et ne passer qu'après l'accord officiel.

Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur des véhicules.

Article 6 :

Tous les véhicules officiels seront munis à l'avant gauche d'un panneau officiel.

Article 7 :

Seuls les véhicules autorisés par le collège des arbitres pourront doubler les coureurs.

Article 8 :

Tout coureur isolé, pointé à plus de dix minutes du peloton principal, doit s'arrêter, rendre son dossard à l'arbitre de la voiture balai et quitter la course.

Tout coureur parvenant sur le circuit d'arrivée après le passage du premier coureur, ayant déjà accompli un tour de circuit, pourra être mis hors course par le collège des arbitres et devra rendre son dossard l'arbitre placé à l'entrée du circuit.

Article 9 - Infraction en course :

L'aspiration et l'entraînement par un véhicule à moteur, poussette, la rétro-poussette, la tirette et la prise d'appui sont interdits en toutes circonstances.

Les arbitres excluront tout coureur surpris accroché effectivement à un véhicule en marche, sans préjudice de l'amende encourue.

Pour garantir un déroulement correct des sprints, le coureur qui dévie du couloir qu'il aura choisi subira des sanctions prévues dans le règlement de la F.F.C.

Article 10 – Incident en course :

En cas d'incident ou d'accident risquant de fausser le déroulement de la course, le Directeur de course, en accord avec le collège des arbitres, pourra décider soit :

- de modifier le parcours
- de déterminer une neutralisation temporaire de la course. Dans ce cas, un nouveau départ sera donné et les coureurs repartiront avec les mêmes écarts que ceux constatés au moment de l'incident (règle des 30 secondes).

Article 11 – Réclamations :

Tout coureur est en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation par écrit et signée auprès des arbitres. Le droit de réclamation n'appartient qu'aux licenciés.

Article 12 – Contrôle antidopage :

Tout coureur ayant signé la feuille d'émargement est susceptible d'être contrôlé à l'issue de l'épreuve. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir vous assurer au podium que vous ne faites pas partie des coureurs contrôlés.

Le contrôle antidopage s'effectuera au stade de Lestonan fléché sur le circuit d'arrivée.

LES CLASSEMENTS

Article 1 : Classement général individuel au temps :

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés par les chronométrateurs dans chacune des étapes, en tenant compte des pénalités éventuelles. En cas d'égalité au classement général individuel, les centièmes de seconde enregistrés lors du contre la montre individuel sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex-aequo. En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 2 : Classement général individuel du « Meilleur Grimpeur » :

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte. La cotation des points sera celle mentionnée, 6, 4, 2, 1 aux quatre premiers.

Cinq côtes :

1^{ère} au km 12,1 – Elliant

2^e au km 38.6 – Le Niver (Chapelle St Jean Edern)

3^e au km 56.3– Menfoues (Quimper)

Sur le circuit de la « Vallée Blanche », côte de Keranguéo

4^e au km 81,6 – après 1^e passage sur la ligne

5^e au km 93.4 – après 3^e passage sur la ligne

En cas d'égalité au classement général individuel du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1- Nombre de 1^{ère} place dans les côtes
- 2- Classement général individuel au temps

LE PROTOCOLE :

A l'issue de la 2^{ème} étape en ligne, doivent se présenter au protocole dans les cinq minutes après l'arrivée :

- Les trois premiers de l'étape du contre la montre
- Les trois premiers de l'étape en ligne
- Les trois premiers du classement général individuel au temps
- Le leader du classement général individuel du « Meilleur Grimpeur »